

CONTRAT RIVIÈRE Paillons

Comité de rivière

Mardi 11 octobre 2016



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



Programme

Bilan annuel du Contrat de rivière des Paillons 2010-2016

9h30 Café d'ouverture

9h45 Ouverture de séance

Pierre-Charles MARIA, Président du Comité de Rivière et du SIP

LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

Christophe DUPUY, Directeur du SIP

10H00

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS

Christophe DUPUY, Directeur, SIP

Olivia BEJARANO, Chargée de mission, SIP

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau

Les actions GEMA en faveur de la PI

Christophe BARLA, Directeur, Fédération de Pêche 06.

La gestion de la ressource en eau

Les actions de sensibilisation et de communication

11h30

PRESENTATION DE L'EPTB MARALPIN

Cyril MARRO, Directeur, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

12h00

Conclusion

Pierre-Charles MARIA, Président du Comité de Rivière et du SIP

Le Contrat de rivière des Paillons en quelques mots

Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ?

Le Contrat de Rivière est un **engagement technique et financier** entre L'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Il a pour but de **gérer de façon durable et concertée une rivière à l'échelle de son bassin versant**.

Il fixe des objectifs d'amélioration du milieu aquatique et définit les modalités de réalisation pour atteindre ces objectifs.

Le contrat de rivière est un outil pour réhabiliter et valoriser un cours d'eau. Il ambitionne de redonner vie à la rivière et à son bassin versant à travers 5 objectifs déclinés en volets :

- **Améliorer la qualité de l'eau (volet A)**
- **Restaurer, préserver et valoriser les berges et le patrimoine naturel (Volet B1)**
- **Assurer la prévention contre les crues (Volet B2)**
- **Contribuer à la gestion de la ressource en eau (Volet B3)**
- **Sensibiliser à la protection des milieux aquatiques (Volet C).**

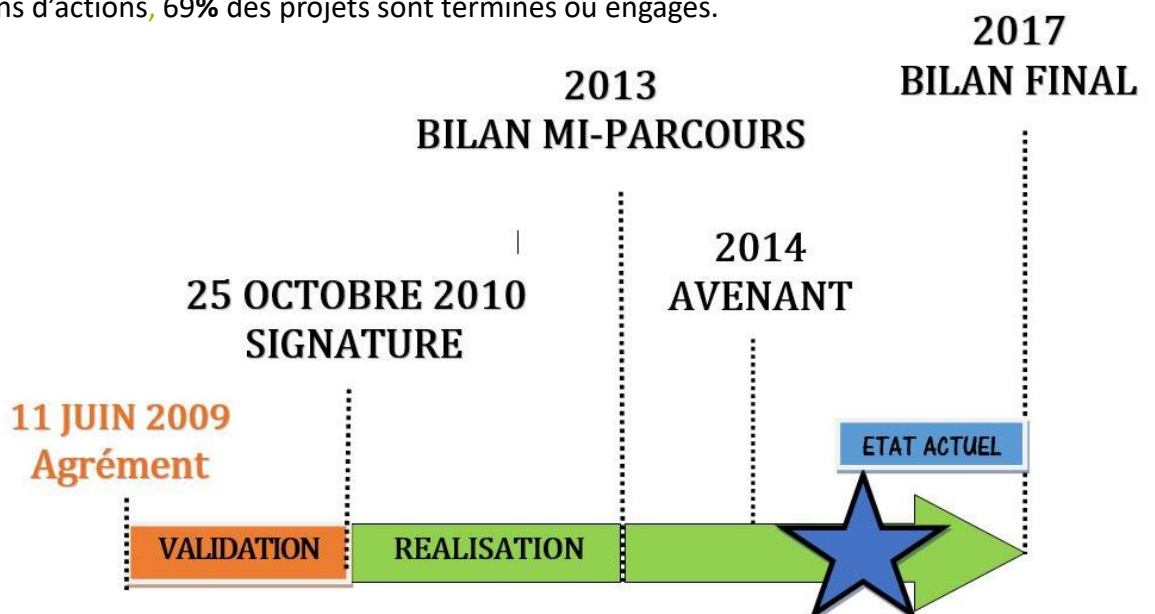
Le contrat de rivière des Paillons c'est

- 5 Objectifs à atteindre pour les 5 cours d'eau principaux du bassin versant.
- Sur une période de 6 ans (2010-2016) suite à un avenant signé en 2014.
- **Plus de 60 actions** à mettre en œuvre pour un montant d'environ 16 millions d'euros.

Avancement du contrat ?

Depuis 2010, les actions du Contrat de rivière des Paillons sont en cours.

Aujourd'hui, après 6 ans d'actions, 69% des projets sont terminés ou engagés.



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Syndicat Intercommunal des Paillons
750, avenue de l'Hôtel de Ville
Sainte- Thècle - 06440 Peillon
Tél: 04 97 08 37 28 – Fax: 04 93 79 87 65
si.paillons@wanadoo.fr - www.riviere-paillons.fr

